

Image not found or type unknown



Indice pension alimentaire

Par **natl**, le **22/05/2008** à **21:30**

Bonjour, rndivorcée en 1998; montant de la pension alimentaire revu le 29 mars 2004. rnrnmon ex mari est cadre supérieur, 2° ligne dans une entreprise internationale. L'indice choisi est celui des ménages urbains ouvriers employés...! que puis-je faire et avait il le droit de profiter de cet indice en tant que CSup ? ,rnrn2° question : revalorisation de la pension indexée le 1° avril de chaque année (1 révision le 01/04/2005) avec l'indice du mois de la révision (seulement année non stipulée et il a joué sur les mots). révision 2005 avec indice avril 2004 donc aucune augmentation si ce n'est 3 € par mois. Il s'avère que les revalorisation ont toujours eu lieu a des moments fantaisistes aout, septembre donc il avait les indices d'avril de l'année en cours. rnencore une fois, que puis-je faire ?rnrnmontant de la pension 1650 € en 2004. les enfants ont 21/19 et 18 aujourd'hui. rnrnmerci de votre réponse